



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question écrite n° 87257

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question du recrutement de 60 000 professeurs. La fondation IFRAP, dans son mensuel numéro 155 « Société Civile », émet plusieurs propositions sur cette question. L'une de ces propositions consiste à « refondre le suivi et l'évaluation des enseignants par le chef de l'établissement et des corps d'inspection ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant cette proposition.

Texte de la réponse

Dans le second degré, l'évaluation des enseignants est la résultante du regard de deux évaluateurs : le chef d'établissement, d'une part, sous l'angle dit administratif (critères : ponctualité et assiduité, activité et efficacité, autorité et rayonnement) et d'autre part, l'inspecteur, sous l'angle pédagogique. Cette double évaluation conduit à une note globale prise en compte dans le déroulement de la carrière des personnels d'enseignement. L'évaluation pédagogique des enseignants intervient à la suite d'une procédure d'inspection. Si l'inspection revêt un caractère individuel, elle situe l'enseignant dans une équipe et dans le contexte de l'établissement. Croisée avec les évaluations plus globales (enseignement, établissement) auxquelles l'inspecteur contribue, l'évaluation des personnels enseignants permet de repérer outre les besoins individuels de formation, les besoins collectifs auxquels répond le plan académique de formation. Ce système actuel d'évaluation sera repensé dans les mois à venir dans le cadre de la mise en oeuvre du parcours professionnel des enseignants (PPCR).

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87257

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6276

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10784